



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Délégation Académique à la
Formation des Personnels
Enseignants, d'éducation et
d'orientation
DAFPEN**

Affaire suivie par
Ingrid MARTINS
01.57.02.65.25.
Julie NGUYEN
01.57.02.67.80.

Mél
Jury acad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat,

Arrête

Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs stagiaires, organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), (CAFEP),(CAER) - **session 2017** - est composé comme suit :

Président du jury :

Monsieur Jean-Jacques DUMERY, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional des sciences et techniques industrielles ;

Vice-présidente du jury :

Madame Véronique STAAT, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'anglais ;

Membres du jury :

Monsieur François ALBARET, principal du collège Edouard HERRIOT à Maisons-Alfort (94) ;

Monsieur Richard BREHERET, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de mathématiques ;



2

Madame Géraldine FONDEVILLE, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'économie – gestion ;

Madame Patricia GERARDI, formatrice académique, professeure d'histoire-géographie au collège Jean-Jacques ROUSSEAU à le Pré-Saint-Gervais (93) ;

Madame Valery LENOBLE, proviseure du lycée Georges BRASSENS à Villeneuve-le-Roi (94).

Monsieur Pascal SAUVAGE, formateur académique, professeur de physique-chimie au lycée Henri WALLON à Aubervilliers (93).

Article 2 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs stagiaires peut se constituer en deux sous-commissions pour entendre, au cours d'un entretien, les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 mars 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE